

**Politique : Résumé des allocations supplémentaires pour
 les lits de convalescence dans les FSLD**

 Date : 1^{er} avril 2017

Les lits de convalescence font l'objet de l'allocation quotidienne de base selon le niveau de soins dans les FSLD établie dans le *Résumé des allocations quotidiennes selon le niveau de soins* pendant la période applicable. Ils font également l'objet d'une subvention quotidienne supplémentaire.

Voici un aperçu du montant de la subvention supplémentaire, avec la ventilation entre les trois enveloppes de financement indiquées ci-dessous.

Période	Enveloppe Soins infirmiers et personnels	Enveloppe Services des programmes et de soutien	Enveloppe Autres services	Total
Allocation quotidienne à partir du 1 ^{er} avril 2016	49,38 \$	21,18 \$	6,24 \$	76,80 \$
Allocation quotidienne à partir du 1 ^{er} avril 2017	50,37 \$	21,60 \$	6,36 \$	78,33 \$

Le montant de la subvention supplémentaire est fixé et révisé par le ministère.

Consultez la *Politique relative aux allocations quotidiennes selon le niveau de soins dans les FSLD* pour obtenir un complément d'information sur la détermination des allocations en fonction du niveau de soins.

Subvention de la physiothérapie pour les lits de convalescence

Le montant ci-dessous sera fourni en tant qu'élément supplémentaire de l'enveloppe Services des programmes et de soutien, sous réserve des conditions générales de la politique de financement de la physiothérapie dans les FSLD.

Période	Enveloppe Soins infirmiers et personnels	Enveloppe Services des programmes et de soutien	Enveloppe Autres services	Total
Allocation quotidienne à partir du 1 ^{er} avril 2016		10,90 \$		10,90 \$
Allocation quotidienne à partir du 1 ^{er} avril 2017		11,12 \$		11,12 \$